

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Cession au visa de l'article L.642-19 C.COM
(Liquidation judiciaire)



EURL JEREMY BLANC (RCS MARSEILLE 7922238651) – Référence dossier : 9207

« Le transport des passagers, activité de taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernée »

Autorisation de stationnement N°1007 (licence taxi) – Commune de rattachement : Marseille



DLDO : 20 décembre 2025 à 11h00

Les candidats acquéreur sont informés que les offres déposées :

- Doivent être fermes et définitives et dépourvues de toute condition suspensive
- Doivent être accompagnées de garanties financières
- Doivent être accompagnées d'une attestation d'indépendance conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de Commerce et d'une attestation de provenance des fonds (cf. cahier des charges)

Informations :

<https://www.louis-lageat.fr>

christine.robles@louis-lageat.com

30 Cours Lieutaud 13001 MARSEILLE